

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE MARIE
MARVINGT LE 25 JANVIER 2016 A L'OCCASION D'UNE CEREMONIE ORGANISEE
PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 et les articles L 2213-1 et L 2213-2,

- CONSIDERANT que cette cérémonie nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion d'une cérémonie organisée par la direction départementale de la sécurité publique,

- le stationnement sera réservé aux participants sur le parking de la rue Marie Marvingt, le 25 janvier 2016 de 14 heures à 20 heures.


Article 2 : Cette réservation sera signalée par des panneaux.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 12 janvier 2016

Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Valence', is written over a circular official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the year '1881'.

David VALENCE